

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sara Aubert

<https://www.cadre21.org/membres/238ee851a049163fc66f5502>

Date d'obtention : 2024-01-26 20:41:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la méthode d'intervention permet d'intervenir rapidement et d'éviter les conséquences sur le plan physiques, psychologiques, sociales, judiciaires et financières pour la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra d'agir en fonction d'un cadre et non de manière intuitive et ce, en collaboration avec les membres de mon équipe école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Porter attention sur le caractère intentionnel ou non de l'action de partager des photos et vidéos.

Prendre le temps de faire le tour du questionnaire et de suivre les étapes pour mieux évaluer les situations de sextage.